

Thème 2 : Faire la Guerre, faire la paix

Introduction générale : Penser la guerre et la paix comme un objet des sciences politiques et sociales

« *Si vis pacem, para bellum* » (Si tu veux la paix, prépare la guerre »).

Cette maxime latine, universellement répandue, considérée comme une sagesse des nations, exprime le *credo* dans un **environnement international fondamentalement hostile** pour les États et les sociétés. Face au comportement agressif ou potentiellement agressif des États voisins, **l'intégrité et la sécurité d'un État reposeraient sur sa puissance militaire ou des alliances militaires**, seules capables de le prémunir contre l'activité prédatrice de ses rivaux.

Pourtant, à l'opposé de cette conception qui fait de la guerre un horizon indépassable des relations internationales et amène à percevoir les autres États comme des ennemis, des États peuvent s'associer et **fonder leurs relations sur le droit international, la coopération et l'exclusion de la violence armée**. L'Union européenne qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2012 pour n'avoir plus été le théâtre de conflits armés depuis 70 ans s'est ainsi érigée en parangon d'un système durable de la paix.

Problématique : Aussi se pose la question de savoir si les guerres sont inévitables ou dépassées ?

Définition:

Guerre : Attitude d'hostilité entraînant des affrontements armés entre des groupes et/ou des États.

Paix :

- **Paix négative:** absence de guerre ou de conflit direct, ce qui ne signifie pas que des tensions, parfois fortes, n'existent pas entre les acteurs concernés.
- **Paix positive :** situation entre acteurs caractérisée par la reconnaissance mutuelle, la sécurité, la coopération et la résolution non violente des conflits.

D) La théorie hobbesienne ou réaliste des relations entre États : le primat de la guerre et des rapports de puissance

a) **Les États, « une arène de gladiateurs armés » (Thomas Hobbes) :** Les États sont des **entités souveraines et indépendantes**. Sur le territoire qu'ils contrôlent et la population qui y réside, ils rejettent toute autorité supérieure à la leur et revendiquent **le monopole de la violence légitime**. Ce **refus de toute ingérence extérieure** dans les affaires intérieures de l'État est un **acquis des traités de Westphalie en 1648** qui mettent fin à la guerre de Trente Ans et aux prétentions de l'Empereur à dicter aux États allemands leur conduite en matière de religion et de politique.

Mais, pour Thomas Hobbes, auteur du *Léviathan*, et l'école « réaliste » des relations internationales cette absence d'autorité supérieure aux États pour fixer des règles est à l'origine d'un **système**

Thème 2 : Faire la Guerre, faire la paix

anarchique ou **anomique** où les États, libres d'agir au mieux de leurs intérêts (contrôle des ressources, gain territoriaux, recherche de gloire et de grandeur...), se retrouvent en compétition les uns avec les autres. Ils se sentent donc constamment **sous la menace des uns et des autres**, en raison de **leur comportement égoïste** qui les conduit à faire prévaloir leurs intérêts pour défendre ou étendre leur pouvoir. Aussi les États, doivent-ils se méfier de leurs voisins et ne compter que sur leur puissance militaire ou des alliances avec des États plus puissants, pour protéger leurs intérêts et assurer leur sécurité.

b) Les états de paix, pour les réalistes sont relatifs et temporaires : Cette conception tragique du système international, basé sur un état de guerre structurel entre États, n'induit pas, cependant, une guerre permanente, car les guerres coûtent chères et sont pleines d'incertitudes quant à la victoire. **Un État n'a ainsi aucun intérêt à défier un État plus puissant que lui.** Aussi la paix est-elle la traduction des rapports de puissance qu'un État ou un groupe d'États parvient à imposer aux autres mais elle est toujours précaire, car un État ou un groupe d'États, soucieux d'accroître leur puissance, peut avoir intérêt à la remettre en cause. **Les paix sont ainsi toujours armées**, selon les réalistes, et peuvent être classées en trois catégories :

- **Les paix d'hégémonie : Suprématie militaire** d'un État dissuadant tout État ou groupe d'États de l'attaquer ou de contester son autorité sur le plan international. C'est le cas de l'Empire napoléonien qui, de 1809 à 1812, obtient la paix à des conditions humiliantes pour eux de ses ennemis russes et prussiens. De même, avec les EU, à la fin du XX^e siècle, se proclamant vainqueur de la Guerre froide contre l'URSS et promoteur d'une *Pax americana*.
- **Les paix d'équilibre à l'âge classique :** Il s'agit de l'**équilibre des puissances**. Des États s'accordent pour empêcher une puissance de devenir dominante. Le concert des nations formées par le RU, l'Autriche, la Russie et la Prusse pour imposer le respect du congrès de Vienne après 1815 et le rétablissement de la puissance française en est un exemple.
- **L'équilibre de la Terreur à l'âge nucléaire et durant la guerre froide :** L'anéantissement mutuel par le feu nucléaire a dissuadé les EU et l'URSS de s'affronter directement, sans qu'un accord de paix soit possible en raison de la virulence de l'antagonisme. « Paix impossible, guerre improbable », selon la formule de R. Aron.

c) Les limites de la théorie hobbesienne ou réaliste des relations entre États : Le postulat d'un état de guerre structurel entre États ne résiste pas à l'examen de la réalité. Plus de la moitié des États, issus des traités de Westphalie en 1648, n'ont, en effet, jamais été impliqués dans une guerre. D'autre part, le renoncement unilatéral de l'URSS, à compter de 1985, à la guerre froide pour rentrer dans une logique de coopération et d'échange pacifique avec son ennemi, les EU, constitue un démenti des fondements théoriques de l'école « réaliste ».

Thème 2 : Faire la Guerre, faire la paix

La doctrine « réaliste » a un usage politique au service des grandes puissances : en faisant des rapports de force et de la contrainte militaire le seul moteur des relations internationales, elle légitime les guerres d'agression et les desseins impérialistes, sous couvert de lutter contre les menaces systémiques liées aux autres États.

II) La théorie lockéenne ou libérale des relations entre États : le primat du droit international et des rapports de coopération

a) ***La paix comme norme, la guerre comme exception*** : À rebours de l'école réaliste pour qui la guerre est consubstantielle aux relations entre États, l'école libérale, inspirée par le philosophe anglais, J. Locke, auteur du *Traite du gouvernement civil*, postule que les États ont un intérêt commun à vivre en paix. En effet, les États sont au service des individus qui recherchent la sécurité pour avoir la jouissance de leurs droits et de leurs biens. Cette inclination des individus conduit les États, en l'absence d'autorité supérieure, à coopérer pour fixer des règles, faisant de l'usage de la violence armée un ultime recours quand les droits ou les biens d'un État sont menacés par les prétentions illégitimes d'un autre..

Pour les libéraux, la paix est plus avantageuse que la guerre, coûteuse et risquée et elle est d'autant plus durable et solide que les États sont de nature démocratique (un peuple qui se gouverne fait confiance à un autre peuple qui se gouverne, car les deux partagent des valeurs, des intérêts et des principes communs) et qu'en même temps ils ont développé entre eux des relations économiques intenses, fondant ainsi entre eux une solidarité matérielle (mythe du « doux commerce », dans de *l'Esprit des Lois* de Montesquieu).

b) ***Les États forment une société internationale*** : Les intérêts communs entre les États se renforcent à mesure du développement des échanges entre eux et de leur observation réciproque des règles qu'ils se sont fixés. La paix s'inscrit ainsi dans un processus de confiance et d'apprentissage mutuels qui se concrétisent et se consolident par :

- ***La construction d'un droit international*** : Grotius, un philosophe hollandais du XVII^e s, montre, dans son œuvre maîtresse, *Du droit de la guerre et de la paix*, que, même au cœur des violences de la guerre de Trente ans, les États belligérants sont tenus par un *Jus ad bellum* (droit de faire la guerre qu'ils doivent justifier en invoquant un tort fait à leurs droits) et un *Jus in bello* (droit dans la guerre, toutes les violences ne sont pas permises). Les conventions de La Haye, de Genève ainsi que celles des Nations Unies ont aujourd'hui approfondi ces domaines du droit international : secours aux blessés de guerre, interdiction des armes chimiques, protection des populations civiles...
- ***Des conventions et des usages diplomatiques*** : Les ambassadeurs, auxquels est garantie l'immunité diplomatique, sont les canaux par lesquels les États tentent de régler leurs différends

Thème 2 : Faire la Guerre, faire la paix

par le dialogue ; des conférences internationales, réunissant les acteurs des conflits, sont organisés pour résoudre ces derniers et établir la paix sur des bases négociées et acceptées...

- **Des institutions de sécurité collective** : La création de l'ONU est une réponse aux traumatismes provoqués par la Seconde Guerre mondiale et aux crimes perpétrés par les régimes nazis et fascistes. Elle constitue une organisation supranationale où siègent près de 180 Etats sur 200, chargés de veiller sur la paix et de faire respecter le droit international. L'ONU peut mandater des forces de maintien de la paix ou d'interposition (des casques bleus) à cette fin.

- c) **Les limites de la théorie lockéenne ou libérale** : Les libéraux sont souvent accusés par les réalistes d'avoir une conception idéaliste des relations internationales. Les puissances s'exonèrent souvent des normes qu'elles édictent en matière de droit international dès lors que ces dernières s'opposent à leurs intérêts ou à ceux de leurs alliés. C'est ainsi qu'en 2003, les Etats-Unis, puissance fondatrice de l'ONU, attaquent l'Irak, malgré l'opposition de l'ONU qui déclare cette « guerre illégale ».

C'est pourquoi, il ne faut pas tant voir les conceptions hobbesienne et lockéenne des relations internationales comme des modèles théoriques mais plutôt comme des cultures permettant de caractériser les pratiques, les perceptions et les discours qui influent sur les relations interétatiques durant certaines périodes historiques et selon les espaces :

- La **culture hobbesienne** dans laquelle les **Etats se perçoivent comme des ennemis et se dénie le droit d'exister**, caractérise la période révolutionnaire et napoléonienne, les deux guerres mondiales et la guerre froide.
- La **culture lockéenne** dans laquelle les **Etats, bien que rivaux, se reconnaissent le droit à mutuellement exister et cherchent à coopérer en excluant l'usage de la violence**, caractérise, quant à elle, la période allant du congrès de Vienne à la veille de la 1^{ère} Guerre mondiale, celle de la construction européenne en Europe de l'Ouest, ou encore le monde post-guerre froide.

III) Le défi de penser la guerre et la paix aujourd'hui : la question des « nouvelles guerres »

- a) **Les caractéristiques des « nouvelles guerres » montrent les insuffisances des théories classiques de la guerre et de la paix** : Les théories hobbesiennes et lockéennes ont été élaborées en prenant comme référence les **guerres européennes, régulières et symétriques**, qui mettent en présence des armées d'Etats qui s'affrontent. Or, les conflits actuels présentent deux mutations par rapport aux guerres classiques :

- **Une mutation de la nature de la guerre** : les guerres régulières ou conventionnelles opposant entre elles les armées des Etats sont devenues minoritaires. Sur 73 conflits recensés par l'UCPD (Uppsala Conflict Program Datacenter) entre 2002 et 2011, seulement 4 sont interétatiques. **La quasi-totalité** sont donc des **guerres intraétatiques, irrégulières et asymétriques**. L'Etat

Thème 2 : Faire la Guerre, faire la paix

n'est plus, en effet, le seul acteur des conflits : ceux-ci impliquent désormais des **milices de combattants irréguliers** ou de **partisans**, qui défient ouvertement la puissance militaire des États en dépit de l'**asymétrie des moyens (opposition du faible au fort)** et/ou qui s'affrontent entre elles. Ces guerres sont par ailleurs souvent **globalisées et transnationales** : des combattants irréguliers venant d'autres pays y participent comme en Syrie, en Irak, en Lybie, au Congo ; les milices et les États en guerre sont soutenues de manière ouverte ou en sous-main par d'autres puissances.

- **Une mutation de la géographie des guerres** : Aujourd'hui, **les foyers de conflits se concentrent dans les pays du Sud, principalement en Afrique et en Asie, et sur les marges des anciens Empires (Ukraine, Caucase...)**. Champs de bataille ayant totalisé la très grande majorité des victimes de guerre jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe connaît depuis plus $\frac{3}{4}$ de siècle une paix durable. On peut y voir l'effet du succès des mécanismes de régulation interétatique de la violence armée élaborés dans le cadre d'une culture lockéenne des relations internationales comme le résultat de l'équilibre de la Terreur durant la Guerre froide qui dissuadait tout affrontement militaire à cause de la menace d'un anéantissement nucléaire mutuel. Ainsi, **de combats opposant des États puissants et riches, les guerres sont devenues des affrontements entre pauvres.**

b) De nouveaux facteurs de guerre : La compétition entre les États, considérée comme la cause des guerres dans les théories classiques de la guerre et de la paix, est devenue un facteur explicatif marginal pour rendre compte des nouvelles conflictualités. Les « nouvelles guerres » résultent, en effet, d'une décomposition de l'État – notion d'**État failli** – et d'un processus de désintégration sociale qui entraîne la constitution d'une **société guerrière**.

- **État failli** : l'État perd toute légitimité aux yeux de la population parce qu'ils n'assurent pas ses missions essentielles (sécurité, santé, justice, éducation, développement...). Ces carences de l'État peuvent trouver leurs origines dans une faiblesse qui découle de l'insuffisance de ses moyens mais aussi dans son **caractère patrimonial, autoritaire et clientéliste** : au lieu d'être au service de l'ensemble des individus composant la société, il est perçu comme étant aux mains de clans et de groupes qui utilisent la **contrainte étatique** pour satisfaire leurs intérêts, en dépossédant des groupes sociaux entiers de leurs droits et de leurs richesses. Les causes premières de ces guerres intraétatiques sont toujours sociales, économiques et politiques ; les références à la religion et aux ethnies ne sont que des outils utilisés par les acteurs de ces conflits pour mobiliser les populations ou légitimer leur cause.
- **Les sociétés guerrières** : La faiblesse de l'État ainsi que l'absence de redistribution des richesses, dans des sociétés fortement marquées par les inégalités et la pauvreté, font ainsi de la **violence armée une ressource politique pour exiger un nouveau contrat social**, ainsi qu'une **ressource économique pour se procurer de quoi vivre**. Les milices, dans les territoires

Thème 2 : Faire la Guerre, faire la paix

qu'elles contrôlent, peuvent se substituer à l'État défaillant pour piller, lever des impôts mais aussi assurer la justice, le fonctionnement de services publics... Elles exploitent les richesses du pays comme les mines pour financer l'achat des armes nécessaires à la poursuite de la guerre et rétribuer les combattants irréguliers mais aussi elles peuvent aussi redistribuer une partie de celle-ci à la population. Le plus souvent, **la guerre** devient une **activité auto-finalisée**, détachée de ses buts politiques (obtenir la reconnaissance de droits bafoués, prendre le contrôle du pouvoir...), économiquement et socialement profitable à des **entrepreneurs de violence**, qui alimentent diverses filières de l'économie criminelle (trafic de drogue, de « blood diamonds », d'armes...). C'est dans ses **zones grises** où les États sont défaillants que des réseaux terroristes internationaux comme Al-Qaïda trouvent des bases arrière et nouent des liens avec d'autres entrepreneurs de violence.

- c) **Repenser les processus de résolution des conflits** : La nature des « guerres nouvelles », irrégulières, asymétriques, transnationales, sur fond d'États faillis et de sociétés décomposées, rend, en grande partie, obsolète les schémas de résolution des conflits, forgés à l'aune des guerres européennes opposant des États sûrs d'eux. La guerre devient un **état permanent des sociétés** qui la subissent, **sans solution de paix** : depuis 50 ans dans la République démocratique du Congo, depuis 35 ans en Afghanistan, depuis 1960, au Yémen, au Tchad, au Soudan... La Syrie, la Lybie, depuis 2011, l'Irak depuis 2003... semblent également s'installer dans ce genre de situation.

Démonstration de « **l'impuissance de la puissance** » (B. Badie), les projections de force militaire par les grandes puissances en Irak en 2003 comme en Lybie en 2011, loin de garantir la paix civile, ont attisé les guerres intraétatiques. Comme les États n'ont plus le monopole de l'activité guerrière et que la puissance militaire est incapable d'apporter la stabilité, il ne suffit plus de faire assoir à la table des négociations les États belligérants, sous l'égide de l'ONU ou d'un cartel de grandes puissances, pour obtenir la paix.

D'autres modes de résolutions des conflits sont donc expérimentés, impliquant la **reconnaissance de l'ensemble des acteurs, au premier chef, ceux qui sont non-étatiques**, souvent tenus en dehors des négociations car qualifiés d'organisations terroristes par les États. L'objectif est alors de les réintégrer dans le jeu politique par le **désarmement des milices et l'intégration des combattants irréguliers dans l'armée, la conversion des organisations armées en partis politiques, la mise en œuvre de politiques publiques de développement plus juste et inclusive**... Mais **ces processus sont lents, fragiles** et doivent affronter la question de la justice : réparation des crimes de guerre et des crimes de l'humanité pour les populations qui les ont subies.

Thème 2 : Faire la Guerre, faire la paix

Conclusion : Les théories classiques de la guerre et de la paix, qu'elles relèvent de l'école hobbesienne/réaliste ou de l'école lockéenne/libérale, sont insuffisantes pour penser les conflits d'aujourd'hui pour trois raisons :

- D'abord, parce que, contrairement au postulat de la théorie hobbesienne/réaliste qui fait des relations entre États une « arène de gladiateurs armés », la paix en Europe de l'Ouest, depuis 75 ans, comme la fin de la Guerre froide qui ne s'est pas traduite par un affrontement entre les EU et l'URSS, montrent que les guerres ne sont pas inévitables, grâce à des rapports de coopération et au droit international ;
- Ensuite, parce qu'à l'opposé de ce que suppose la théorie lockéenne/libérale, les guerres ne sont pas forcément dépassées en dépit de la mise en place de mécanismes de régulation interétatique, ainsi qu'en témoigne l'invasion par les EU, en 2003, de l'Irak pour des motifs impérialistes (contrôle des ressources pétrolières, extension de leur influence au Moyen-Orient), sans mandat de l'ONU.
- Enfin, parce que la compétition entre États qui est considérée comme centrale dans les théories classiques de la guerre et de la paix comme facteurs de la guerre et de la paix, est devenue secondaire. La quasi-totalité des conflits dans le monde aujourd'hui sont des guerres irrégulières et asymétriques où des acteurs non-étatiques contestent aux États leur monopole de la violence légitime. Aussi cela oblige à repenser à nouveau frais les questions de la guerre et de la paix.